

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2012

L'an deux mille douze et le treize juin le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de la convocation le 7 juin 2012.

Étaient présents : M. Robert BALDÈS, maire, M. Raymond RODRIGUEZ, Mlle Christiane SOU, MM René ARRIGHI, Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, MM Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Mmes Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, M. Christian SCHMAUCH, Mme Josiane BROSSARD.

Étaient absents ayant donné procuration à : Alain DUPOUY pouvoir à Jean-Louis GUIRAUD, Michel LECRENAIS pouvoir à Jean-Christophe MARMEY

Était absente : Sandrine NUEL

Secrétaire de séance : Valérie PIRRONE

Lors de cette séance, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 4 avril 2012

ORDRE DU JOUR

- 1- Transfert de compétence pour la réalisation, l'aménagement et la gestion du ponton à passagers du port de Bourg (Robert BALDÈS)
- 2- Règlement du port de Roque de Thau (Robert BALDÈS)
- 3- Recrutement d'un agent pour la garderie périscolaire (Robert BALDÈS)
- 4- Action de l'association MATA MALAM en direction des jeunes (Robert BALDÈS)
- 5- Litige concernant le chemin de Marmisson parcelle AB 487 (Robert BALDÈS)
- 6- Spectacle pour le festival des Chantiers Théâtre de Blaye 2012 (Raymond RODRIGUEZ)
- 7- Reprise de l'école multisports sur le RPI (Robert BALDÈS)
- 8- Limiteur de son pour la salle polyvalente (Robert BALDÈS)
- 9- Régularisation pour échange de parcelles lieu-dit Périchou (Christiane SOU)
- 10- Révision des loyers (Christiane SOU)
- 11- Tarif de location de la salle polyvalente pour une association hors commune (Robert BALDÈS)
- 12- Décision modificative budgétaire pour les travaux du mur du cimetière (Alain DUPOUY)
- 13- Subvention prévention routière (Robert BALDÈS)
- 14- Suppressions d'emplois à l'ONF (Jean-Marie ARRIVÉ)
- 15- Questions diverses

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire d'ajouter au transfert de compétence au profit de la CDC la compétence « énergies renouvelables issues de l'hydroélectricité (dont l'hydrolien) »

D12-06-16 Transfert de compétence pour la réalisation, l'aménagement et la gestion du ponton à passagers du port de Bourg (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire présente aux conseillers la modification des statuts de la Communauté de Communes de Bourg en Gironde pour la prise de compétence du Ponton à passagers du Port de Bourg.

Conformément à l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, et à la délibération prise par le conseil communautaire le 22 mai 2012, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la modification des statuts de la Communauté de Communes de Bourg en Gironde pour la prise de compétence du Ponton à passagers du Port de Bourg,
- d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Vote : 13 pour

Robert BALDÈS précise que la commune de Bourg versera en compensation l'équivalent des charges de fonctionnement qu'elle supporte actuellement, soit la somme de 4125€, à la Communauté de Communes de Bourg en Gironde.

D12-06-17 Modification des statuts de la Communauté des Communes de Bourg en Gironde, « compétence énergies renouvelables issues de l'hydroélectricité (dont l'hydrolien) »

Considérant la pertinence de l'échelon communautaire pour la création d'un ou plusieurs sites de production d'énergies renouvelables issue de l'hydrolien et répondant aux attentes du Plan Climat Énergie Territorial du Pays de Haute Gironde

Conformément à l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, et à la délibération prise par le conseil communautaire le 22 mai 2012 décidant d'acquiescer la compétence « énergies renouvelables, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le transfert de compétence « énergies renouvelables issues de l'hydroélectricité (dont l'hydrolien) à la Communauté de Communes de Bourg en Gironde.

Vote : 13 pour

Robert BALDÈS précise qu'une étude a été réalisée, 2 sites ont été retenus pour l'installation d'hydroliennes. L'un à Bourg et le second à Bayon en bordure du Bec d'Ambès.

Jean-Christophe MARMEY demande si la pose d'un tel matériel est autorisée pour un particulier.

Oui répond Raymond RODRIGUEZ, avec l'accord du Grand Port de Bordeaux.

2 D12-06-18 Règlement du port de Roque de Thau (Robert BALDÈS)

Une nouvelle association «Port Roque de Thau » a été créée pour animer, surveiller, conserver en état de propreté et octroyer les places du port de Roque de Thau situé sur les deux communes de Gauriac et Villeneuve. Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le règlement qui a l'aval de la commune de Villeneuve et de l'association.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le règlement du Port de Roque de Thau établi en partenariat avec la commune de Villeneuve, applicable par « l'Association Port Roque de Thau » et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature dudit règlement.

Vote : 13 pour

Est-ce que l'association va s'occuper du bateau échoué sur la commune de Villeneuve, demande Jean-Christophe MARMEY ? Différentes démarches vont être entreprises pour retrouver le propriétaire répond Robert BALDÈS.

3 Recrutement d'un agent pour la garderie périscolaire (Robert BALDÈS)

L'agent qui assurait la garderie périscolaire, en congé parental d'éducation depuis le 5 janvier 2010 a fait connaître, par courrier du 27 mars 2012, son intention de ne pas reprendre son poste.

Depuis le 1^{er} septembre 2011, Mademoiselle Lucy DESCOURTIEUX assure cette fonction de surveillance, pour un travail de 2h00 par jour en période scolaire.

Monsieur le Maire propose de recruter à compter de la prochaine rentrée scolaire, les termes du contrat son à définir.

4 Action de l'association MATA MALAM en direction des jeunes (Robert BALDÈS) *information*

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2011 la commune avait subventionné, la première partie, d'une opération proposée par l'association MATA MALAM, en direction des jeunes gens de 5 communes limitrophes. Un débat en coordination a jugé le bilan de cette première partie de l'action assez négatif. MATA MALAM a été informée de notre désistement comme convenu. Il faut souligner que la seconde phase à un coût de 350€.

5 Litige concernant le chemin de Marmisson parcelle AB 487 (Robert BALDÈS) *information*

Un litige existe entre la propriétaire et la commune qui d'après le cadastre et la contenance de la parcelle AB 487 permet l'existence d'un cheminement ouvert au public après la purge des dentelles de la falaise de Marmisson. La propriétaire représentée par son avocat a demandé au Tribunal d'Instance de Libourne de statuer. La commune s'est donc trouvée dans l'obligation de se faire représenter à son tour pour que soient défendus ses intérêts dans des conditions équitables. Maître Sandrine JOINAU-DUMAIL, avocat, 7 rue du Commandant ARNOULD – 33000 BORDEAUX a été choisie pour défendre les intérêts de la commune.

D12-06-19 Spectacle pour le festival des Chantiers Théâtre de Blaye 2012 (Raymond RODRIGUEZ)

Raymond RODRIGUEZ présente le dispositif du Festival des Chantiers Théâtre de Blaye et de l'Estuaire 2012.

Le spectacle retenu pour Gauriac, le 2 septembre 2012 à La Gabare, est une pièce de la compagnie Duodelire, écrite par Murielle BOUILLAUD, qui parle avec sérieux, légèreté et humour des rapports entre les femmes d'aujourd'hui, de l'adolescence à la vieillesse, quand la relation humaine et le contexte social interfèrent sur leur devenir.

Une conférence de presse est prévue pour présenter le 23e Festival des Chantiers Théâtre de Blaye et de l'Estuaire. Nous avons une invitation pour le 15 juin prochain à 11h00 dans les salons de l'hôtel du département. Puis une seconde pour le point presse du jeudi 21 juin à 14h30 à la Communauté des Communes de l'Estuaire, car ce moment portera une attention plus particulière sur les spectacles décentralisés du festival, dont un se tiendra à Gauriac.

La commune participe à hauteur de 550€ HT, plus les repas des artistes. Dans le cadre des scènes d'été le Conseil Général apporte la même somme, soit 550€ HT. Au final la participation communale sera réduite de 50% des recettes de billetterie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer la convention avec le Festival des Chantiers Théâtre de Blaye.

Vote : 13 pour

D12-06-20 Reprise de l'école multisports sur le RPI (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire a participé à la réunion organisée le 4 juin dernier à la Mairie de Bayon sur le projet de mise en place de l'école multisports dès la rentrée scolaire prochaine.

Cette activité regroupera les RPI de Bayon/Saint Seurin et de Gauriac/Comps, avec la participation active des associations des parents d'élèves « les Enfantsastiques » de Gauriac/Comps et 123 Soleil de Bayon/Saint Seurin.

Dans le cadre de l'École Multisports mise en place dans les Communes de Bayon, de St Seurin de Bourg, de Comps et de Gauriac, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- que la commune de Bayon soit la commune centralisatrice de ce projet : celle-ci devra payer la totalité des factures à l'Association Emplois-Loisirs-Gironde concernant le paiement des différents intervenants ;
- qu'en contrepartie, la commune de Gauriac s'engage à procéder au remboursement immédiat de sa quote-part à la commune de Bayon, dès lors que cette dernière en fera la demande et d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets ;
- d'accepter ce principe par la signature d'une convention de prestations de services avec la commune centralisatrice, afin de préciser toutes les modalités de calcul et de remboursement de la participation de Gauriac auprès de celle-ci.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer avec la commune centralisatrice la convention de prestations de services entre les communes concernant l'école multisports pour l'année scolaire 2012-2013

Vote : 13 pour

Raymond RODRIGUEZ donne quelques précisions sur cette activité qui permet, de faire connaître différentes disciplines aux enfants pour un coût envisagé de 20 € par enfant et par an, et d'utiliser les structures existantes sur les 4 communes.

8 Limiteur de son pour la salle polyvalente (Robert BALDÈS) information

Monsieur le maire informe les conseillers que suite au courrier d'une riveraine de la salle polyvalente La Gabare au Ministère de l'Intérieur sur la nuisance sonore qu'elle subit lors de l'utilisation de ce bâtiment, à la demande de Monsieur le Sous-préfet et de l'Agence Régionale de Santé (ARS), un contrôle de l'installation phonique a été réalisé. Si l'ARS a reconnu les efforts sur le plan acoustique pour réduire les nuisances sonores, elle a demandé l'amélioration de l'installation. Il en résulte la nécessité de :

- modifier l'emplacement de deux enceintes et opérer des réglages de la sono. Coût : 870 € HT – 1040,52€ TTC ;
- mettre toutes les prises de courant sur le limiteur de son, ce qui nous nécessite de remplacer celui que nous avons depuis la construction de la salle.

Après une consultation Monsieur le Maire propose de retenir Les Ateliers Lumières pour leur offre de prix soit 1 391€ HT, (1 663,64 € TTC) matériel livré et posé par un technicien. De plus ce prestataire est intervenu lors de la réhabilitation du bâtiment en 2007. Il a donné entière satisfaction et vient de modifier l'installation actuelle afin de réguler d'ores et déjà la diffusion du son dans la salle ;

- mettre des temporisateurs sur les deux portes du sas, ce qui sera effectué par un électricien qui raccordera en même temps le limiteur de son aux prises électriques ;
- engager un bureau d'étude pour effectuer des mesures d'impact chez les riverains. Une mise en concurrence sera engagée dès que tous les travaux seront terminés.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012.

D12-06-21 Régularisation pour échange de parcelles lieu-dit Périchou (Christiane SOU)

Christiane SOU rappelle que suite à une demande écrite des propriétaires de la parcelle AI 168 au lieu dit Périchou pour un échange de terrain d'une superficie de 1 a 82 ca, leur permettant de contourner leur habitation, le conseil municipal alors en place avait décidé en dates du 20 mai 2005 et 16 septembre 2005, de procéder à une aliénation à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée section AI n°169 pour 1 a 82ca au lieu dit Périchou. La signature de l'acte définitif de cet échange n'a jamais été réalisée. Afin de régulariser cette situation Christiane SOU propose que le conseil municipal donne son avis sur cette transaction, les frais de géomètre ont été assumés

par les demandeurs, et les frais de notaire restent à leur charge. Suite au procès-verbal de délimitation les nouvelles références cadastrales sont :

Lieu-dit Périchou : (AI 168) propriétaire Commune de Gauriac, nouvelles références AI 401 pour 18ca + AI 402 pour 1a64ca = 1a82ca

(AI 169) propriétaires riverains de la Commune, nouvelles références AI 400 pour 3a46ca+AI 403 pour 18ca = 3a64ca.

Le conseil municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte définitif de cette opération précédemment délibérée en 2005.

Vote : 12 pour

Il est précisé que ce retard n'est pas du fait de la commune mais d'un suivi de dossier au sein de l'office Notarial.

D12-06-22 Révision des loyers (Christiane SOU)

Christiane SOU propose l'application du nouvel indice de référence des loyers qui prévoit +2,24% pour l'année à venir à compter du 1^{er} juillet 2012.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer l'augmentation de 2,24 % du montant hors charges des logements sociaux, à compter du 1^{er} juillet 2012, soit :

DUONG

Logement 1 passe de 266,56 € à 272,53€ (Mme CHAGM)

Logement 2 passe de 328,56 € à 335,92€ (Mme PEREZ)

Logement 3 passe de 350,12 € à 357,96€ (M. DUPOUY)

Logement 4 passe de 379,25 € à 387,74€ (Mme GUILLOT)

Logement 5 passe de 266,55 € à 272,52€ (Mlle COUGARD)

Logement 6 passe de 267,12 € à 273,40€ (M. GAUTHIER)

DUPONT

Logement 1 passe de 441,33 € à 451,22€ (Mme BERTAUD)

Logement 2 passe de 518,42 € à 530,03€ (Mlle TERRADEM.LALANNE)

MAISON DU PEINTRE

Atelier de M. BRISSARD de 101,02 € à 103,28€ (-54,3€ avance sur travaux) 49,03 €

LOGEMENT DE LA POSTE passe de 558,80 € à 571,32€ (Mlle BERTAUD Muriel)

Vote : 13 pour

D'autre part, Madame Catherine BERTAUD locataire à « Dupont » a informé la mairie qu'elle libèrera l'appartement à compter du 15 août prochain. Mademoiselle Lucy DESCOURTIEUX et son compagnon Loïc MARCHAND en recherche de logement seront les futurs locataires.

12 D12-06-23 Tarif de location de la salle polyvalente pour une association hors commune (Robert BALDÈS)

Une nouvelle association, JUST DANCE, a demandé à utiliser la salle polyvalente de La Gabare le mercredi soir de 20h00 à 21h00 pour une heure de ZUMBA. Après discussion en coordination le conseil municipal avait donné son accord, il convient aujourd'hui de fixer le prix de location de cette salle pour son utilisation par des associations hors commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le tarif d'occupation de la salle polyvalente La Gabare, par une association hors commune, sera de 50€ payable mensuellement, pour une utilisation une heure une fois par semaine.

Vote : 13 pour

D12-06-24 Décision modificative budgétaire pour les travaux du mur du cimetière (Alain DUPOUY absent est remplacé par Robert BALDES)

Comme prévu dans la délibération du 4 avril 2012 acceptant les travaux supplémentaires du mur du cimetière et suite à la réception du devis et à son acceptation, Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2111-39 AMENAGEMENT LA PLAINE	600 €	
TOTAL D21 : IMMOBIL.CORPOREL.	600 €	
D21318-37 CIMETIERE		600 €
TOTAL D21 : IMMOBIL.CORPOREL		600 €

Vote :13 pour

D12-06-25 **Subvention prévention routière (Robert BALDÈS)**

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'association Prévention Routière Comité de la Gironde.

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 60 € à l'Association Prévention Routière Comité de la Gironde. Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget primitif 2012.

Vote : 13 pour

D12-06-26 **Suppressions d'emplois à l'ONF (Jean-Marie ARRIVÉ)**

Jean-Marie ARRIVÉ présente aux conseillers un courrier du Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel. Prés de 900 communes ont aujourd'hui délibéré pour soutenir le service public forestier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de GAURIAC demande à l'État de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt.

Le conseil municipal apporte son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

Vote : 13 pour

15 Questions diverses

Information

➤ Robert BALDÈS informe les conseillers qu'un fontis au droit du n°20 route de l'île du nord, qui a déjà fait l'objet d'interventions diverses dans le passé, continue de s'aggraver. Malgré de nombreuses interventions successives l'affaissement se poursuit. La commune est en PPRMT depuis fin 2001, une conduite de gaz de ville est enterrée à un mètre de profondeur, une maison est située à proximité du fontis, pour toutes ces raisons Monsieur le Maire a informé le Bureau des Carrières du Conseil Général de cette situation. Un RDV est fixé avec l'ingénieur pour vendredi prochain à 16h30 en mairie, pour aller sur le site.

➤ Jean-Louis GUIRAUD rapporte les inquiétudes des habitants de Camp Haut recueillies lors du repas de quartier sur le réseau d'assainissement collectif toujours bloqué à ce jour à cause de Monsieur ARRAMON TUCCO.

Il remercie Monsieur le Maire et les Adjointes pour le repas offert lors de la fête locale aux autres membres du conseil municipal ainsi qu'au personnel de la commune.

➤ Jean-Christophe MARMEY rappelle qu'il souhaitait faire des travaux d'assainissement en 2003 au sein de sa propriété. Compte tenu du projet d'assainissement collectif à ce moment là il n'a rien fait et aujourd'hui il est toujours dans l'attente. Il se pose la question s'il doit ou non s'orienter sur un assainissement individuel, coûteux, alors que le réseau collectif est réalisable mais toujours bloqué par le refus d'un seul riverain.

Séance levée à 21h20